

# LE CPT

(Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants)

## UN ORGANE EUROPÉEN AU SERVICE DU RESPECT DE LA DIGNITÉ HUMAINE DANS LES LIEUX PRIVATIFS DE LIBERTÉ

### QUEL EST LE RÔLE DU CPT ?

N'étant pas un organe judiciaire, le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants n'a pas vocation à condamner **les États** mais à les **assister**. Par son rôle proactif et son caractère préventif, il complète le contrôle a posteriori exercé par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

**Le CPT établit régulièrement des normes et outils** sur des thématiques spécifiques afin de guider les États pour un traitement des personnes privées de liberté conforme aux dispositions de la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

**Le CPT peut se saisir de problématiques** identifiées et relayées par les organisations de la société civile suite à leur travail de veille.

### SON FONCTIONNEMENT

- **Tous les quatre ans** environ visites périodiques du CPT dans les États parties à la Convention pour examiner le traitement des personnes privées de liberté et renforcer leur protection contre la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- Selon les circonstances, **visites ad hoc du CPT**, notamment à l'initiative de la société civile pour contrôler des situations particulièrement préoccupantes.
- **Possibilité pour les États** de faire connaître au Comité leurs objections à une visite dans des circonstances exceptionnelles. Dans ce cas, dialogue entre le CPT et l'État partie afin de trouver un consensus pour faire la visite.
- **Lors des visites, accès illimité pour le CPT à tous les lieux de privation de liberté** dans les États et liberté de s'entretenir sans témoin avec toute personne s'y trouvant.
- **Rapports après chaque visite avec les constatations**, recommandations et demandes d'informations complémentaires qui font l'objet d'un suivi. Rapports de visite et réponses des États confidentiels sauf autorisation. Certains États ont accepté une procédure de publication automatique mais ce n'est pas le cas de la France.

### SA COMPOSITION

#### Experts indépendants et impartiaux :

- issus de milieux pertinents pour la surveillance des lieux privés de liberté ;
- élus par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe au titre de chaque État contractant.

### TRAVAUX DE LA FIACAT ET DE L'ACAT-FRANCE AUPRÈS DU CPT



#### Du 15 au 27 novembre 2015 :

Rapport alternatif de novembre 2014 pour la visite périodique du CPT en 2015

#### Du 23 au 30 novembre 2018 :

Rencontre lors d'une visite ad hoc de 2018, focus sur les personnes privées de liberté en vertu de la législation sur l'immigration

#### Du 4 au 18 décembre 2019 :

Rapport alternatif d'avril 2019 pour la visite périodique du CPT en 2019

Pour aller plus loin [www.coe.int/fr/web/cpt/help-online-course](http://www.coe.int/fr/web/cpt/help-online-course)